



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022-32

Séance du 05/10/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 10
Absent(s) : 5
Pouvoirs : 3
Nombre de suffrages
exprimés :
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-deux, le cinq octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

Etaient présents : Rémi MALO, Nadège FRANCOIS, Jean-Pierre BANCTEL, Bérénice GAND, Didier SANSON, Véronique MOREL, Caroline TOUTAIN, Christophe RÉCHER, Fabien LEROY et Lucie GOULET formant la majorité des membres en exercice,

Absents excusés : Dominique CAPRON (pouvoir Jean-Pierre BANCTEL),
Maryline MAUPAIX,
Sophie COMONT (pouvoir Bérénice GAND)
Cyrille GUILLEMARD (pouvoir Nadège FRANCOIS)
Julien MERVILLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602507-20221005-2022-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2022

Publication : 19/10/2022

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Lucie GOULET

Renforcement du réseau électrique (Haute-Tension) lieudit le Monument, le Village et route Saint-Jacques à Etainhus

Date de convocation
26/09/2022

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la société TOPO Etudes est un bureau chargé par ENEDIS pour le projet de renforcement du réseau électrique (Haute-Tension) lieudit le Monument, le Village et route Saint-Jacques à Etainhus.

Il s'agit de déposer 30 mètres de surplomb Haute-Tension et un support, et de la pose de trois câbles Haute-Tension souterrains sur 203 mètres sur des parcelles dont la commune est propriétaire.

Une proposition de convention de servitudes entre ENEDIS et la commune doit être établie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte la réalisation de ces travaux**
- **Accepte la convention de servitudes**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet.**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,
Rémi MALO

Commune d'Etainhus

